

## MAIRIE DE CLÉRY EN VEXIN

4, rue de la Fontaine d'Ascot  
95420  
☎ 01.34.67.42.38  
☎ 01.34.67.43.98  
e-mail : commune-de-clery@wanadoo.fr

### La garderie en pratique !

Lors de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2015, l'équipe municipale a dressé un bilan de la garderie périscolaire organisée à Cléry-en-Vexin et qui s'adresse aux élèves des écoles maternelle et primaire.

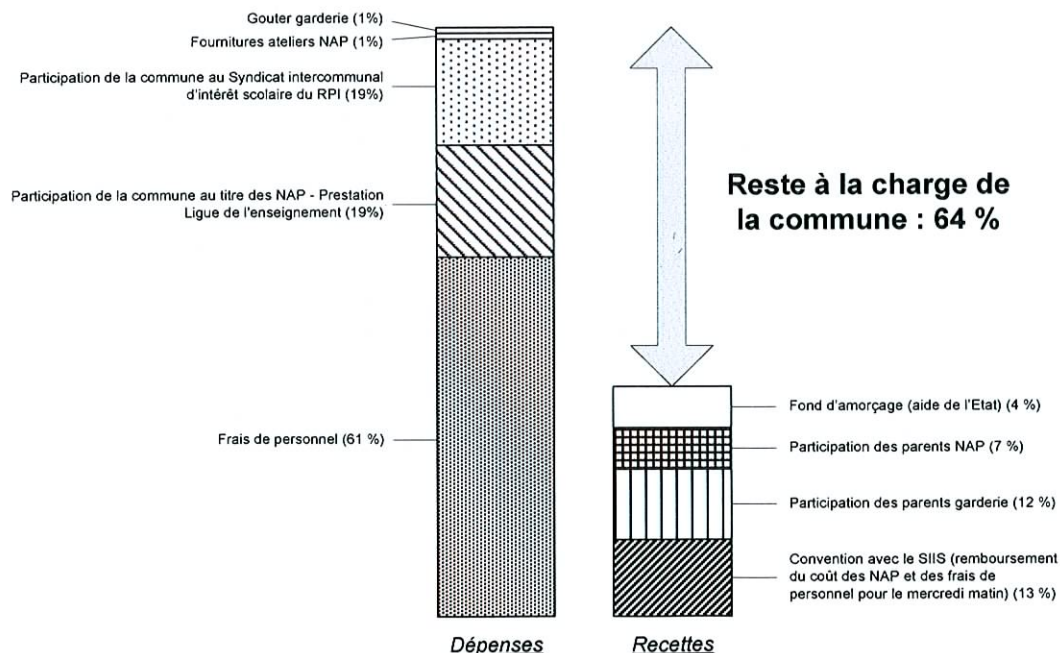
Pour la période scolaire septembre 2014 à juillet 2015, soit 10 mois de fonctionnement, le bilan s'établit ainsi :

- 51 enfants ont fréquenté régulièrement la garderie
- La moyenne de fréquentation journalière est la suivante pour l'année scolaire 2014 / 2015 :
  - Matin : 23 enfants
  - Soir : 28 enfants
- Dépenses totales pour cette période :
  - Frais de personnel (Salaires + charges x nombre de mois) 16 740.00 €
  - Autres dépenses (goûters) 476.09 €
  - TOTAL 17 216.09 €**
- Participation des parents : 6 306.00 €

Soit un coût restant à la charge de la commune pour la garderie (au titre de la période considérée) de 10 910.09 €, ce qui représente 4 % des dépenses globales de fonctionnement de la commune.

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous une présentation des dépenses et recettes de fonctionnement concernant l'ensemble des activités périscolaires (NAP, garderie, ...) :

### Détail du coût des activités périscolaires pour la commune de Cléry-en-Vexin



Pour pallier partiellement à la diminution des dotations de l'Etat et encadrer, au mieux, les dépenses de fonctionnement de la commune, le conseil municipal de Cléry-en-Vexin a décidé d'augmenter de manière modérée les tarifs de ce service de garderie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

La grille tarifaire ci-dessous a été adoptée, à l'unanimité des membres présents, lors de la séance du 28 septembre 2015 :

2015 / 2016 (à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2015)	
Matin (de 07h30 à 08h50)	2,30 €
Soir (de 16h30 à 18h30)	3,85 €
Matin et soir	5,00 €

Conscients que les familles sont de nouveau sollicitées mais certains de votre compréhension, Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus cordiales.



Le Conseil Municipal de CLÉRY EN VEXIN